

**Écoles primaires et maternelles -  
Année 2002 : Subventions aux associations péri-scolaires  
et à la SAPADEMA**

**Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au titre de l'année 2002 les subventions suivantes aux associations péri-scolaires ci-après désignées :

Enseignement du premier degré	Objet	Rappel 2001	2002
Pupilles du Doubs (PEP 25 )	Fonctionnement bureau	1 372,04 €	1 372,04 €
Coopérative Ecole primaire Bourgogne	CD Victor HUGO		150,00 €
Coopérative Ecole primaire Grette			230,00 €
Union Départementale des Délégués de l'Education	Fonctionnement bureau	152,45 €	152,45 €
PEP- SAPADEMA (Service d'Aide A Domicile aux Enfants Malades et Accidentés)	Fonctionnement bureau	1 524,49 €	1 524,49 €
			<b>3 428,98 €</b>

La dépense totale de 3 428,98 € sera imputée sur le 92.213.6574 Service 21100 du budget primitif 2002.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

*Récépissé préfectoral du 12 juin 2002.*